ABIDA CONSULTING
SASU AU CAPITAL DE 1000 Euros
9 SQUARE MARCEL FASSEUR 60160 MONTATAIRE
RCS COMPIEGNE 948 264 148

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
En date du 21 Mars 2025

Au siège social le 21 Mars 2025

Monsieur ABIDA EL MORABTI Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 1,00 Euros composant le capital social de la Société ABIDA CONSULTING
Actionnaire unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, ABIDA CONSULTING, actionnaire unique, au siège social de la société :

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- le transfert de siège social ;
- La modification de l'article 4 des statuts ;
- Le pouvoir pour formalités ;

PREMIERE RESOLUTION :

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social au 373 Rue du bois des cerisiers- Bat N°1, 1er étage, N°19- 60100 Creil.

Le reste de l'article étant inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'actionnaire unique, décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit : Siège social comme suit :

Par décision de l'actionnaire unique en date 21 Mars 2025, le siège social est fixé au 373 Rue

du bois des cerisiers- Bat N°1, 1er étage, N°19- 60100 Creil.

Le reste de l'article étant inchangé.

TROISIEME RESOLUTION :

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Monsieur ABIDA EL MORABTI
Président associé
21 Mars 2025

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
SENLIS
Le 23/05/2025 Dossier 2025 00013598, référence 6004P04 2025 A 00766
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros